

DPE obligatoire pour les meublés de tourisme : le calendrier 2025-2034

Interdiction des passoires thermiques, DPE à transmettre en mairie.

La loi Le Meur rend le DPE obligatoire pour les meublés de tourisme, avec une interdiction progressive des passoires thermiques.

Le DPE devient obligatoire

Le DPE doit être **valide (moins de 10 ans)**, transmis à la mairie lors de l'enregistrement, et mentionné dans vos annonces.

Le calendrier des interdictions

- **Depuis le 1er janvier 2025** : un logement classé **G** ne peut plus être loué en meublé de tourisme (nouvelles mises en location et renouvellements).
- **En 2026** : impossible de transformer un logement en location touristique s'il est classé **F ou G**.
- **À horizon 2034** : tous les meublés de tourisme devront atteindre au minimum la classe **D**.

Anticipez les travaux

Si votre bien est classé F, planifiez la rénovation. Les communes peuvent renforcer ces règles localement — vérifiez auprès de votre mairie.

MonCA+ intègre une veille juridique : ces évolutions sont suivies pour vous.

■ Essayez MonCA+ gratuitement 7 jours, sans carte bancaire : moncaplus.fr

Information indicative à jour des éléments connus en 2026 ; elle ne constitue pas un conseil juridique ou fiscal. Vérifiez auprès de votre mairie, de votre SIE ou de votre expert-comptable. © Cap sur le Direct — MonCA+